

**LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

---

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2012**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale, pour vous exposer la situation et l'activité de votre association, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

**1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION**

Le chiffre d'affaires de l'Association, impacté par le résultat de l'activité Crédit, est en retrait de 16% en nombre de contrats (20 123 contrats) et de 9% en valeur (12 437 K€). Le total des résiliations est légèrement en retrait par rapport aux années précédentes. Le portefeuille maintient son développement avec une augmentation de 6,4% en chiffre d'affaires (242 M€) et de 1,8% en nombre de contrats (228 524 contrats).

L'activité par branche est détaillée ci-dessous :

- Frais de santé :

Les affaires nouvelles enregistrent un certain recul (-1,8% en nombre de contrats et -9% en valeur), dû à l'augmentation des tarifs. Le taux de résiliation est en augmentation de 17,4% en nombre de contrats (-2 356 contrats) et de 20,5% en valeur (-1 862 K€).

Cette situation se traduit au niveau du portefeuille par un léger repli, avec une évolution qui reste à +6,7% en nombre de contrats (56 309 contrats) et en valeur (48 477 K€).

- Crédit :

Une chute importante des affaires nouvelles, autour de 30%, nous ramène au niveau de 2009. Le taux de résiliations est en baisse (-10,9% en nombre de contrats et -17,3% en valeur) et correspond à l'arrivée à échéance de certains contrats. Le portefeuille stagne avec une légère baisse du nombre de contrats (-1,5%) et une stagnation en valeur (+0,5%).

- Prévoyance :

Les affaires nouvelles se maintiennent avec une légère augmentation de 1,9% pour le nombre de contrats (5 402 contrats) et de 6,1% en valeur (5 954 K€). Le taux de résiliation reste bon. Le portefeuille évolue positivement mais de manière plus faible en nombre (+2,5%) qu'en valeur (+8%).

- Activité Vie

Le chiffre d'affaires vie réalisé avec PREDICA s'élève à 58 M€ à fin décembre 2012, en recul de 16%. Le portefeuille enregistre une baisse de 2,4 %.

Le contrat Médicale Sérénité souscrit par l'Association auprès de SPIRICA et commercialisé depuis octobre 2012, réalise un bon démarrage avec un chiffre d'affaires à fin décembre 2012 d'1 M€ pour 514 contrats en portefeuille.

Le chiffre d'affaires vie global pour 2012 s'élève à 59 M€ (-14,4%) avec un portefeuille de 25 286 contrats (-0,3%).

- Synthèse du chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'association sur les 5 derniers exercices :

Le chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'Association aussi bien en Prévoyance – Frais de santé qu'en Epargne est le suivant :

En M€

	<i>Exercice 2008</i>	<i>Exercice 2009</i>	<i>Exercice 2010</i>	<i>Exercice 2011</i>	<i>Exercice 2012</i>
<i>Prévoyance – Frais de Santé – Assurance-Crédit</i>	185	201	214	226	241
<i>Epargne - Retraite</i>	55,9	66,1	63,1	71,3	59,2

## 2) RENTES D'INVALIDITE :

Concernant le risque invalidité, les provisions sur les sinistres connus sont calculées sur la base, d'une part, des rentes invalidité en cours et, d'autre part, des probabilités de passage en rentes d'invalidité pour les sinistres incapacité de travail en cours.

Une provision complémentaire est constituée pour les sinistres tardifs et les aggravations. Cette provision est déterminée à partir d'une étude sur la sinistralité par exercice de survenance.

En 2012, le taux technique dans le calcul des provisions est passé à 2,25 % (contre de 2,50% en 2011).

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, les rentes trimestrielles servies à terme échu ont été revalorisées de 1,50 %.

Le tableau ci-après présente le détail des rentes invalidité en cours par produit :

## Détail du nombre de rentes invalidité en cours par produit :

Produit	Exercice 2008		Exercice 2009		Exercice 2010		Exercice 2011		Exercice 2012	
	Nombre	Provisions								
PLAN DE PROTECTION MEDIPRAT	3	77 K€	1	48 K€	1	38 K€	1	54 K€	1	16 K€
PLAN DE PREVOYANCE PHARMACIENS	1	160 K€	1	151 K€	1	141 K€	1	126 K€	2	179 K€
GRUPE INFIRMIERE N° 151	135	7 135 K€	141	7 155 K€	144	6 632 K€	141	6 668 K€	152	6 873 K€
PROTECTION ACCIDENT MALADIE MEDIPRAT	124	15 229 K€	116	12 620 K€	117	12 648 K€	112	11 595 K€	113	11 370 K€
PROTECTION ACCIDENT MALADIE DENTISTES	36	4 459 K€	36	4 237 K€	37	4 249 K€	35	3 967 K€	28	3 375 K€
PROTECTION ACCIDENT MALADIE VETERINAIRES	8	1 209 K€	8	1 064 K€	8	999 K€	9	1 062 K€	10	1 008 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT	102	18 831 K€	125	23 649 K€	147	26 755 K€	180	30 334 K€	212	38 666 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT DENTISTES	59	12 527 K€	65	13 733 K€	66	13 976 K€	71	14 747 K€	68	16 299 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT PHARMACIENS	5	989 K€	5	811 K€	6	904 K€	8	1 085 K€	12	2 284 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT VETERINAIRES	11	3 270 K€	11	3 131 K€	11	3 630 K€	11	3 700 K€	14	4 812 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT BIOLOGISTES	3	1 054 K€	3	1 003 K€	3	969 K€	2	892 K€	2	874 K€
PROTECTION ACCIDENT MALADIE PHARMACIENS	3	304 K€	1	183 K€	1	149 K€	1	212 K€	3	246 K€
<b>Total</b>	<b>490</b>	<b>65 246 K€</b>	<b>513</b>	<b>67 784 K€</b>	<b>542</b>	<b>71 090 K€</b>	<b>572</b>	<b>74 443 K€</b>	<b>617</b>	<b>86 002 K€</b>

### 3) CONTRATS D'EPARGNE ASSURANCE VIE SOUSCRITS AUPRES DE PREDICA :

Les résultats de l'exercice 2012 ont permis de revaloriser les encours à effet du 31/12/2012 au taux de :

Produits	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	TMA 2013
MEDIC-EPARGNE						
Prorogation avant le 1/11/93.	3,20%	2,80%	2,50%	2,30%	2,30%	1,00%
Prorogation après le 1/11/93. Logés dans l'actif général.	3,20%	2,80%	2,50%	2,30%	2,30%	1,00%
MEDIC-EPARGNE 2						
Souscrit avant le 1/11/93.	3,20%	2,80%	2,50%	2,30%	2,30%	1,00%
Souscrit après le 1/11/93. Logés dans l'actif général.	3,20%	2,80%	2,50%	2,30%	2,30%	1,00%
Prorogation. Logés dans l'actif général.	3,20%	2,80%	2,50%	2,30%	2,30%	1,00%
MEDI-RETRAITE						
Prorogation	3,30%	2,90%	2,60%	2,25%	2,25%	1,00%
Souscription depuis le 01/06/95	3,30%	2,90%	2,60%	2,25%	2,25%	1,00%
Souscription avant le 01/06/95 et non encore prorogée :	3,30%	2,90%	2,60%	2,25%	2,25%	1,00%
Versement programmés	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	1,00%
Versement libres avant le 31/12/97	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	1,00%
Versement libres depuis le 01/01/98	3,30%	2,90%	2,60%	2,25%	2,25%	1,00%
MEDI-RESSOURCES						
Souscription avant le 15/07/97	3,50%	3,10%	2,75%	2,40%	2,40%	1,80%
Souscription depuis le 15/07/97	3,50%	3,10%	2,75%	2,40%	2,40%	1,80%
MEDICALE RETRAITE						
PROFESSIONNELS 1 et 2	4,15%	4%	3,70%	3,20%	3,20%	1,00%
MEDICALE RETRAITE 1 et 2	4,15%	4%	3,70%	3,20%	3,20%	1,00%
MEDICALE HORIZON	3,75%	3,55%	3,25%	2,75%	2,75%	1,00%
MADICALE HORIZON 2	3,75%	3,55%	3,25%	2,75%	2,75%	1,00%
MEDICALE HORIZON MADELIN	4,15%	4%	3,70%	3,20%	3,20%	1,00%
MEDICALE HORIZON MADELIN 2	4,15%	4%	3,70%	3,20%	3,20%	1,00%
MEDICALE INVESTISSEMENT 1 et 2	4,15%	3,90%	3,70%	3,20%	3,20%	1,40%
MEDICALE EPARGNE (PEP et non PEP)	3,60%	3,20%	2,90%	2,30%	2,30%	1,00%
MEDICALE REVENUS	3,50%	3,10%	2,75%	2,40%	2,40%	1,80%

### 4) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2012 ET BUDGET 2013 ET 2014

#### a) Comptes de l'association

Le conseil d'administration en date du 2 avril 2013 a, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, maintenu la cotisation à un montant de 1 € par nouvelles adhésions.

Au vue des 19 935 nouvelles adhésions enregistrées à fin 2012, l'association bénéficie ainsi de ressources propres à hauteur de 19 935,00 € (montant des cotisations).

Il convient de rajouter au montant des cotisations :

- le report à nouveau de l'exercice 2012 à hauteur de 60 718,47 €
- les intérêts du Livret A à hauteur de 258,90 €

En effet, le conseil d'administration a décidé d'ouvrir un livret A sur lequel la somme de 25 000,00 € a été transférée.

Les charges de l'exercice, d'un montant total de 23 000,56 €, se décomposent comme suit :

- travaux administratifs	12 784,62 €
- assurance RCMS	3 315,11 €
- frais d'organisation de l'assemblée générale	2 088,46 €
- frais de déplacement	343,17 €
- frais d'actualisation du site	837,20 €
- indemnités de présence	3 600,00 €
- frais bancaires	32,00 €

Le solde de trésorerie, au 31 décembre 2012, s'élève à 49 729,45 €.

Les comptes de l'Association font apparaître au 31 décembre 2011 un résultat déficitaire de 2 806,66 €.

#### **b) Budget 2013 et prévisionnel 2014**

Ressources 2013 :

- Report à nouveau 2012 60 718,47 €
- Résultat 2012 - 2 806,66 €

**Total des ressources 2013 57 911,81 €**

<b>POSTES</b>	<b>Budget 2012</b>	<b>Dépenses Engagées 2012</b>	<b>Budget 2013</b>	<b>Budget Prévisionnel 2014</b>
Frais et intérêts compte bancaire	50,00 €	32,00 €	50,00 €	50,00 €
Assurance RCMS	3 500,00 €	3 315,11 €	4 250,00 €	4 150,00 €
Indemnités administrateurs	4 050,00 €	3 600,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Frais de déplacement	320,00 €	343,17 €	900,00 €	1 000,00 €
Travaux administratifs (juridiques, comptables et logistique + traitement coupons)	14 400,00 €	12 784,62 €	13 000,00 €	13 250,00 €
Frais site internet	900,00 €	837,20 €	1 300,00 €	1 150,00 €
Assemblée Générale (frais d'organisation)	1 500,00 €	2 088,46 €	2 300,00 €	2 200,00 €

Conseils d'Administration (frais d'organisation - frais de mission)	1 200,00 €	0,00 €	800,00 €	800,00 €
Convocation AG (Pris en charge par l'assureur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Frais de Fonctionnement (Honoraires Conseils)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 920,00 €</b>	<b>23 000,56 €</b>	<b>27 100,00 €</b>	<b>27 100,00 €</b>

## **5) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2013:**

Le conseil d'administration a décidé, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, de maintenir la cotisation à un montant de 1,30 € par nouvelles adhésions.

## **6) RAPPORT DES AVENANTS ET CONTRATS SIGNES EN 2011 PAR LE CONSEIL**

Conformément à la possibilité offerte par les nouvelles dispositions réglementaires, l'assemblée générale a délégué, par décision en date du 4 octobre 2012, pour une durée maximum de dix-huit mois, le pouvoir au conseil de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, et ce dans les matières suivantes :

- adaptations des contrats directement liées à des modifications réglementaires ;
- ajout ou modification de supports dans les contrats en unités de compte ;
- modification de garantie et ajout d'options ;
- modification du seuil de versement ;
- modification des règles de conversion et des modalités d'investissement dans les contrats en unités de compte

Et plus généralement, toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties dont bénéficient les adhérents

Les avenants et contrats signés en 2012 portaient essentiellement sur :

- l'ajout de 10 fonds sur les contrats Médicale Investissements 1 et 2

De nouveaux supports en unités de compte ont été rajoutés à l'offre déjà disponible dans les contrats Médicale Investissements 1 et 2. Ces ajouts ont pris effet à compter du 2 février et 22 octobre 2012.

- l'ajout de 3 fonds sur les contrats Médicale Horizon et Médicale Horizon Madelin

De nouveaux supports en unités de compte ont été rajoutés à l'offre déjà disponible dans les contrats Médicale Horizon et Médicale Horizon Madelin. Cet ajout a pris effet à compter du 2 février 2012.

- l'ajout de 8 fonds sur le contrat Médicale Patrimoine

De nouveaux supports en unités de compte ont été rajoutés à l'offre déjà disponible dans le contrat Médicale Patrimoine (contrat fermé à la commercialisation). Cet ajout a pris effet à compter du 22 octobre 2012.

- la fusion-absorption de 3 fonds sur les contrats Médicale Investissements 1 et 2

Des fonds, de tailles critiques, ont été absorbés par d'autres fonds afin d'en améliorer la performance. Ces fusions ont pris effet au 2 février 2012.

- dissolution d'un fonds sur les contrats Médicale Horizon1 et 2

Un fonds, de taille critique, ont été dissout et remplacé par un autre fonds plus performant. Cette dissolution a pris effet au 2 février 2012.

- modifications des contrats Médicale Investissements 1 et 2

Les modifications suivantes ont été apportées aux contrats Médicale Investissements 1 et 2 :

- modification des documents contractuels afin de différencier les supports « Obligations » et les supports « Titres de créances », ces derniers présentant un risque de perte en capital à échéance. Cette modification a pris effet au 6 janvier 2012.
- modification de la notice d'information afin de permettre l'ajout de supports en unité de compte immobiliers de type SCPI et en définir les limitations. Cette modification a pris effet au 22 octobre 2012.

- modification des contrats Médicale Horizon 1 et 2 et Médicale Horizon Madelin 1 et 2

Modification de la notice d'information afin de permettre l'ajout de supports en unité de compte immobiliers de type SCPI et en définir les limitations. Cette modification a pris effet au 22 octobre 2012.

- souscription d'un nouveau contrat assurance emprunteur

La Médicale Assurance Emprunteur est un produit d'assurance destiné à la couverture d'un prêt. Ce contrat remplace le précédent contrat groupe Assurance Liée au Crédit. Ce nouveau contrat a pris effet le 17 septembre 2012

- souscription d'un nouveau contrat Madelin

La Médicale Sérénité est un contrat collectif d'assurance éligible au dispositif Madelin. Ce nouveau contrat, souscrit auprès de la société SPIRICA, a pris effet le 28 septembre 2012.

Un tableau récapitulatif des avenants et contrats signés en 2012 est annexé au présent rapport.

Il est demandé à l'assemblée générale de renouveler la délégation dans les mêmes termes.

## 7) ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2012, le conseil d'administration s'est réuni le 25 janvier, le 28 mars, le 20 juin, le 4 octobre et le 16 novembre 2012.

Le Docteur Christian RONDEAU, docteur vétérinaire, ancien Président du Conseil Supérieur de l'ordre des Vétérinaires, adhérent de l'Association et client de La Médicale de France depuis plus de 25 ans, a été élu, par l'assemblée générale du 4 octobre 2012 au conseil d'administration. Le Conseil est composé, depuis ce jour, de 5 administrateurs.

Les points abordés et le taux de présence sur chaque Conseil ont été les suivants :

	CA 25/01/2012	CA 28/03/2012	CA 20/06/2012	CA 04/10/2012	CA 16/11/2012
<b>Nombre de présents</b>	3/4	4/4	4/4	4/4	4/5
<b>Ordre du jour</b>	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Environnement économique et financier 3) Point sur l'activité 4) Taux de PAB 5) Modification de contrats 6) Approbation du budget 2012 et du prévisionnel 2013 7) Examen de la candidature d'un nouvel administrateur 8) Etablissement du projet de résolutions à l'Assemblée Générale 2012 9) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration 2) Arrêté des comptes annuels exercice 2011 3) Rapport des Avenants et contrats signés en 2011 par le Conseil 4) Point sur l'activité 5) Modifications futures sur contrats groupe 6) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration 2) Point sur l'Activité 3) Modifications futures sur contrats groupe 4) Organisation de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2012 5) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration 2) Point sur l'activité 3) Modifications futures sur contrats groupe 4) Date et lieu de la prochaine Assemblée Générale 5) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Bilan de l'Assemblée Générale 2012 3) Convocation de l'Assemblée Générale 2013 4) Point sur l'activité 5) Modifications futures sur contrats groupe 6) Etablissement du calendrier des points de rencontre 2013 7) Questions diverses

Au titre de l'exercice 2012, le montant global des indemnités allouées aux administrateurs au titre de leur temps de présence s'élève à : **3 600 euros**.

**EXERCICE 2012****AVENANTS ET CONTRATS SIGNES PAR LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE**

<b>DATE DE SIGNATURE OU DATE D'EFFET</b>	<b>PRODUIT</b>	<b>AVENANT SOUSCRIPTION</b>	<b>OBJET</b>	<b>CONSEIL ADMINISTRATION</b>
06/01/2012	Médicale Investissement 1 et 2	Avenant	Modification des documents contractuels afin de différencier les supports « Obligations » des supports « Titres de créances »	26/11/2011
02/02/2012	Médicale Investissement 1 et 2	Avenant	Ajout de supports dans les contrats en unités de compte	26/11/2011
02/02/2012	Médicale Horizon 1 et 2	Avenant	Ajout de supports dans les contrats en unités de compte	26/11/2011
02/02/2012	Médicale Horizon Madelin 1 et 2	Avenant	Ajout de supports dans les contrats en unités de compte	26/11/2011
02/02/2012	Médicale Investissement 1 et 2	Avenant	Fusion/absorption de fonds dans les contrats en unités de compte	26/11/2011
02/02/2012	Médicale Horizon 1 et 2	Avenant	Dissolution de fonds dans les contrats en unités de compte	26/11/2011
17/09/2012	La Médicale Assurance Emprunteur	Souscription	Contrat d'assurance destiné à la couverture d'un prêt	25/01/2012
28/09/2012	La Médicale Sérénité	Souscription	Contrat collectif d'assurance vie éligible au dispositif Madelin	20/06/2012
22/10/2012	Médicale Investissement 1 et 2	Avenant	Ajout de supports dans les contrats en unités de compte	20/06/2012
22/10/2012	Médicale Patrimoine	Avenant	Ajout de supports dans les contrats en unités de compte	20/06/2012
22/10/2012	Médicale Investissement 1 et 2	Avenant	Modification de la notice d'information afin de permettre l'ajout de supports en unités de compte immobilier type SCPI	04/10/2012
22/10/2012	Médicale Horizon 1 et 2	Avenant	Modification de la notice d'information afin de permettre l'ajout de supports en unités de compte immobilier type SCPI	04/10/2012
22/10/2012	Médicale Horizon Madelin 1 et 2	Avenant	Modification de la notice d'information afin de permettre l'ajout de supports en unités de compte immobilier type SCPI	04/10/2012